

FR

Programme de Garantie des Restaurations Ilum

POLITIQUE DE GARANTIE QUALITÉ CORUS





 **ilum**®

PRODUITS ILUM INCLUS

Ilum Pearl, Ilum Core, Ilum Gold

Ilum est la solution définitive en zircone monolithique pour les dents naturelles et les implants, produite dans un flux de travail 100 % numérique.

Prothèse en zircone exclusive de Corus, fabriquée de manière numérique, Ilum est conçue pour offrir une précision, une prévisibilité et des résultats esthétiques de haut niveau, alliant biocompatibilité élevée et performances fiables à long terme.

Cette politique définit le programme de garantie pour les restaurations Ilum (Ilum Pearl, Ilum Core et Ilum Gold). Elle est exclusivement destinée aux dentistes éligibles (le « Prestataire de Soins ») qui acquièrent une restauration Ilum auprès de Corus Dental, produite dans le cadre du flux de travail validé de Corus.

1. Période et couverture de la garantie

Corus offre une garantie de cinq (5) ans pour toutes les restaurations Ilum, à compter de la date de livraison par un Laboratoire Corus agréé.

- Composant : Restaurations en zircone Ilum.
- Période de garantie : 5 ans à compter de la date de livraison.
- Compensation : Remplacement du produit à 100 % (sans dépréciation).

La garantie est valable uniquement pour les traitements réalisés conformément au protocole Ilum officiel.

Pour les restaurations sur implants (Ilum Core et Ilum Gold), la garantie s'applique exclusivement à la restauration prothéti-



que fabriquée par Corus, incluant la structure en zircone et la Ti-base lorsqu'elle est fournie par Corus. La garantie ne couvre pas le pilier implantaire, les composants de systèmes implantaires tiers, les procédures chirurgicales, l'ostéo-intégration, le dévissage non imputable à un défaut de fabrication, ni les complications biologiques.

Événements couverts (défauts de matériau ou de fabrication) :

- Fracture ou fissure structurelle de la structure en zircone.
- Écaillage ou délaminage des couches de glaçage ou de coloration appliquées.
- Décoloration ou altération de teinte liée au matériau.
- Défauts d'ajustement dont il a été prouvé qu'ils résultaient d'une erreur de fabrication survenue au cours du processus de fabrication.
- Détachement du ciment ou du pilier lorsqu'il est directement imputable à un défaut de fabrication.

2. Conditions d'éligibilité (prestataire de soins et patient)

Pour bénéficier de la garantie, le prestataire de soins doit s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- Conformité au Protocole Clinique Illum : le traitement doit suivre le Protocole Illum officiel (disponible dans Corus Link).
- Pose clinique : le dentiste traitant doit avoir respecté le protocole de pose et de scellement de Corus et l'avoir documenté dans le bon de travail sur Corus Link.
- Observance du patient (hygiène bucco-dentaire) : maintien

d'une hygiène correcte et visites de contrôle au moins une fois par an.

- Protection contre le bruxisme : en cas de bruxisme, une gouttière de protection Nobrux doit avoir été prescrite et portée.
- Statut de la garantie : non transférable, valable uniquement pour le patient d'origine. Tout manquement annulera la garantie.

3. Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure et traumatisme : dommages causés par un traumatisme, accident, impact mécanique ou fracture/ usure liés au bruxisme sans gouttière Nobrux.
- Défauts d'adhésion : décollage ou échec de scellement causé par une cimentation incorrecte ou une adhésion inadéquate non imputable à un défaut de fabrication ou de matériau.
- État du patient : hygiène insuffisante, caries non traitées ou parodontite active.
- Modification non autorisée : restaurations modifiées, ajustées ou retravaillées par des tiers non autorisés.
- Composants non validés : utilisation de piliers ou composants non validés.
- Réclamations esthétiques : insatisfaction esthétique non directement causée par un défaut de fabrication ou de matériau.



- Mauvaise manipulation après livraison : dommages par transport, nettoyage ou stockage inadéquats. Consulter la notice d'utilisation du patient.

4. Procédure et déroulement de la demande d'indemnisation

- A. Soumission : la réclamation doit être déposée via le portail Corus Link ou auprès d'un représentant de laboratoire Corus agréé.
- Délai de réclamation : dans les 30 jours calendaires suivant la découverte du défaut.
- B. Documents requis :
- Bon de travail d'origine avec date et numéro de lot.
 - Photos haute résolution (intra/extra-orales).
 - Résumé clinique : indication, ciment, statut occlusal, utilisation de Nobrux si applicable.
- C. Évaluation :
- La décision sera communiquée par écrit dans les 10 jours ouvrés.
- D. Si approuvée, la restauration est refaite sans frais. La date de livraison d'origine reste la référence pour la garantie de 5 ans.

5. Limitation de responsabilité

La garantie couvre uniquement le remplacement du produit. Ce remplacement constitue le seul recours dont dispose



le prestataire de soins dans le cadre du présent programme de garantie.

Corus n'est pas responsable :

- Des honoraires cliniques, main-d'œuvre ou frais au fauteuil.
- Dommages indirects, inconfort ou pertes de revenus
- Restaurations provisoires, réparation ou logistique non standard

6. Modification et retrait de la politique

Corus se réserve le droit de modifier ou de retirer cette politique à tout moment avec notification préalable écrite.

Aucune modification ne s'appliquera rétroactivement aux restaurations livrées avant la date d'entrée en vigueur.

